

Conditions Générales 4

Procédure d'inscription au programme « PalmierSud »

Tout particulier (résidence principale ou secondaire) et toute copropriété, domiciliés sur les communes concernées, sont éligibles au programme « PalmierSud ». Il suffit de compléter le formulaire en ligne sur le site commun accessible par : <https://palmierSud.fr>

Les inscriptions sont transmises au prestataire choisi.

Les palmiers sains seront injectés dans le cadre de ce programme. En cas de doute par le particulier ou l'apporteur lui-même, le palmier pourra être traité avec ou sans un traitement complémentaire.

Les particuliers sont dispensés de se réinscrire d'une année sur l'autre, sauf s'il souhaitent changer d'apporteurs. Ils seront automatiquement recontactés par leur apporteur qui leur proposera l'année suivante une nouvelle intervention. En cas de volonté de changement d'apporteur, ils doivent le notifier sur le formulaire de contact à PalmierSud et se réinscrire.

Le numéro de localisation GPS est demandé lors de l'inscription, lorsque les palmiers ne se trouvent pas à l'adresse mentionnée sur le formulaire. Il sert à cartographier les interventions réalisées. L'exploitation de ces données est utile dans le cadre d'études scientifiques et pour établir des stratégies de sauvegarde plus performantes pour les communes. L'utilisation de ces données sera cependant légèrement modifiée selon les cas afin de préserver l'anonymat des particuliers.

Les traitements seront effectués par regroupement géographique, ce qui pourra impliquer des contraintes de planning pour l'intervention. Les particuliers seront directement contactés par le prestataire pour convenir d'un rendez-vous.

Modalités pratiques de l'injection

L'injection sera plus précise dans un stipe (tronc) lisse. Il est vivement recommandé, le cas échéant, de supprimer préalablement les pétioles (le talon des palmes) dans une zone située entre 20 cm au et 170 cm au-dessus du sol. En cas de présence de talons, l'apporteur sera amené à le faire lui-même, ce qui pourra générer un coût supplémentaire.

L'apporteur percera 4 trous (diamètre 6 mm) dans le stipe, répartis à hauteur d'homme, de façon hélicoïdale à une profondeur d'1/3 du diamètre du stipe vrai (stipe lissé sans pétioles). Chaque trou sera injecté, à l'aide d'un pistolet doseur (délivré par le fabricant du produit) avec une solution d'émamectine benzoate. Chaque trou sera rebouché à l'aide d'une cheville en bois.

Modalités pratiques de l'imprégnation

A définir selon la solution larvicide retenue.

Paiement de la prestation

Le particulier réglera directement à l'apporteur sa facture du montant forfaitaire prévu lors de son inscription incluant le produit, la main d'œuvre dans le cadre d'un groupement d'intervention. Si le RV se situe en dehors du mode d'intervention groupé, l'apporteur pourra facturer des frais de déplacements complémentaires, frais qui auront été acceptés préalablement lors de la prise de

contact avec l'apporteur. Il pourra également facturer des frais supplémentaires en cas de traitement complémentaire accepté. (Veiller à conserver votre facture comme justificatif)

Le particulier agit contractuellement directement avec l'apporteur qui lui aura présenté un devis pour accord. En cas de litige concernant la prestation, le particulier devra traiter directement avec l'apporteur.

Responsabilités

La plateforme PalmierSud n'intervient que dans le cadre de la mise en relation. L'Association et les Communes ne peuvent être tenus pour responsable des conséquences des traitements, de leur efficacité et des pratiques des applicateurs.

Suivi du programme PalmierSud

Les industriels concernés se sont engagés à fournir une obligation de moyen (traitements effectués dans les règles de l'art), mais sans garantie de réussite à 100 % des palmiers traités.

Les participants au programme « PalmierSud » sont invités à un suivi visuel des palmiers traités afin de détecter de façon précoce toute infestation ultérieure : inclinaison de la lance terminale, affaissement de la couronne de palme centrale, dessèchement de jeunes palmes centrales, palmes présentant des encoches en forme de Z, cocons de larves au sol... En cas de suspicion d'infestation, il est impératif d'en informer rapidement l'apporteur pour obtenir par écrit son diagnostic et ses recommandations.

Finalités de la conservation des données

Conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

La conservation de ces données permet à PalmierSud, dans le cadre de son objet social, de contacter les particuliers à des fins d'information par mail, sms, appel téléphonique ou voie postale.

Destinataires des données et responsables de leur traitement :

- Les applicateurs choisis lors de l'inscription. Ils se sont engagés à n'utiliser les données que dans le cadre des traitements ;
- Les services des communes concernées en charge de la sauvegarde des palmiers. Ils ne peuvent utiliser les données que dans le cadre de la lutte collective. En cas de communication grand public, ils s'obligent à rendre imprécises les cartographies et à ne dévoiler que les ID des particuliers ;
- L'association elle-même dans le cadre d'études statistiques ou d'études scientifiques ;
- Les industriels concernés, dans le cadre d'études statistiques ou pour le suivi des compte-rendu de chantier (qui peuvent être réclamés par la DRAF ou la Fredon).

L'Association s'engage à ne transmettre à aucun autres tiers les données personnelles afin de respecter la base juridique de traitement.

Pendant la période de conservation des données à caractère personnel dans ladite base, l'Association met en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles, de manière à empêcher leur accès par des tiers non autorisés. Pour ce faire, elle s'appuie sur le programme « Google Suite » qui garantit ce respect de confidentialité.

Les particuliers disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité des données en s'adressant au Délégué Général de l'Association (contact@palmiersud.fr) en charge de la gestion de ces données.

Les données sont conservées pendant 3 ans, sauf renouvellement d'un traitement via PalmierSud.

Les particuliers peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données. Ils peuvent retirer à tout moment leur consentement au traitement des données ; Ils peuvent également s'opposer au traitement des données ; Ils peuvent également exercer leur droit à la portabilité des données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le Délégué Général : contact@palmiersud.fr

Si vous estimez, après avoir contacté le Délégué Général, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Désinscriptions

À tout moment, les propriétaires de palmiers peuvent se désinscrire de la plateforme palmiersud.fr. Pour ce faire, ils doivent adresser un mail sur la boîte « contact » précisant la raison de cette décision.

Le Délégué Général de l'association peut aussi décider de la désinscription d'un propriétaire lorsque :

- Plusieurs inscriptions concernant le même palmier apparaissent
- Un différend est signalé et lorsqu'il n'est pas résolu : problème de règlement financier, inaccessibilité du palmier, inexactitude des données
- Le propriétaire fait ouvertement valoir des idées en contradiction avec les principes défendus par l'association.

Consultation et réclamations auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)

• Sur le site internet de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

• Par courrier postal en écrivant à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07